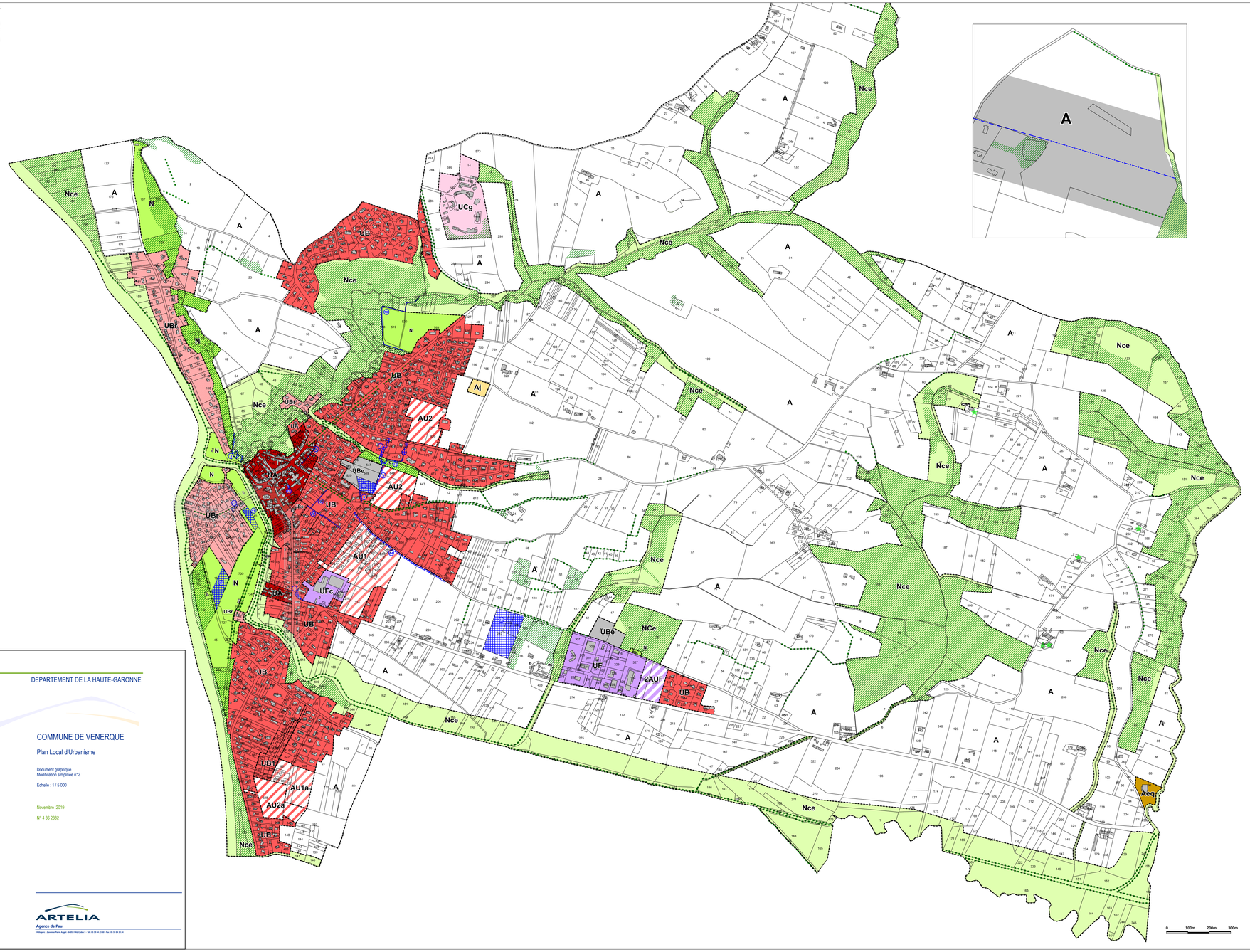

Liste des emplacements réservés			
Numéro	Destination	Surface	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un carrefour sur la RD19	580 m²	Commune
2	Création d'un piéitonnier le long du cimetière	350 m²	Commune
3	Aménagement du sentier de l'Europe	470 m²	Commune
4	Aménagement d'un piéitonnier	200 m²	Commune
5	Création d'équipements publics	4300 m²	Commune
6	Elargissement de la rue Montespan	400 m²	Commune
7	Création d'une amorce de voie Avenue du Mont St Charles	1300 m²	Commune
8	Création d'un piéitonnier Impasse des mais	630 m²	Commune
9	Création d'une voie nouvelle	1160 m²	Commune
10	Extension du groupe scolaire	150 m²	Commune
11	Extension de l'esplanade	2820 m²	Commune
12	Aménagement d'un piéitonnier	1400 m²	Commune
13	Aménagement de l'entrée de ville	500 m²	Commune
14	Aménagement du chemin de Ginesty	3750 m²	Commune
15	Création d'un cimetière	26500 m²	Commune
16	Création d'un cheminement piéton	1050 m²	Commune
17	Création d'un jardin public - verger	730 m²	Commune

LEGENDE

- UBc – Zone urbaine : centre ancien du village
- UB – Zone urbaine : tissu pavillonnaire en prolongement du village
- UBr – Zone urbaine : secteur urbain classé en zone rouge ou violette au PPRI
- UBe – Zone urbaine : secteur de la Poste
- UBf – Zone urbaine : zone destinée à accueillir des équipements publics ou d'intérêt
- UCg – Zone urbaine : centre Guilhem
- UF – Zone à vocation principale d'activités
- UFc – Zone à vocation principale d'activités commerciales
- 2UF – Zone à vocation principale d'activités dont l'ouverture est subordonnée à modification ou révision du PLU
- A – Zone agricole de protection
- Aeq – Zone de taille et de capacité d'accueil limité lié à l'activité du centre équestre
- Aj – Zone de taille et de capacité d'accueil limité destiné aux jardins familiaux
- AU1 – Zone à urbaniser : ouverture programmée avant 2020
- AU2 – Zone à urbaniser : ouverture programmée à partir de 2020 et sous conditions
- N – Zone naturelle de protection
- Nce – Zone naturelle de préservation des continuités écologiques
- Canalisation de transport de gaz et bande d'effet SUP associée
- (Eléments ponctuels) / (Eléments surfaciques) – Elément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre du L151-23 du CU
- Emplacements réservés
- Secteur affecté par le bruit
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L151-11 du CU

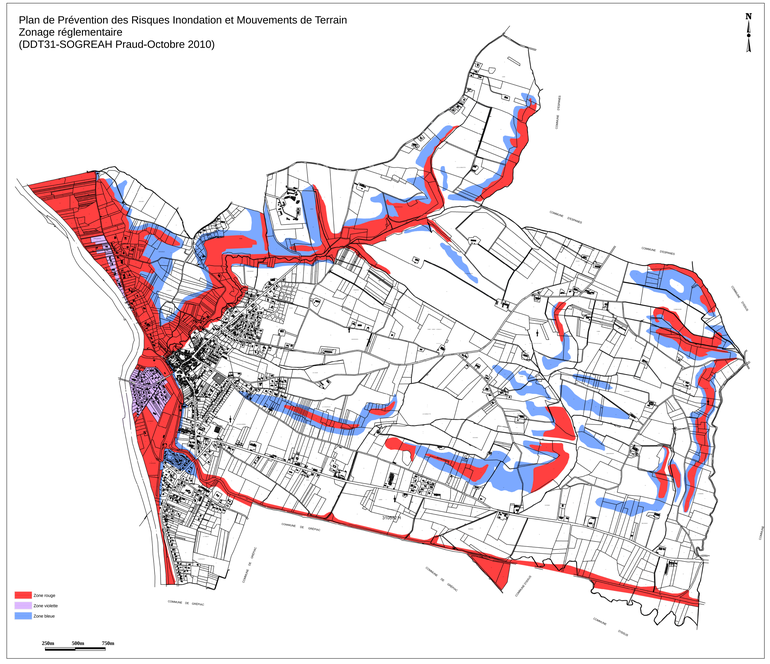

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE VENERQUE

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique
Modification simplifiée n°2

Echelle : 1 / 5 000

Novembre 2019

N° 4 36 2382

ARTELIA
Agence de Pau
Hélioparc - 2 avenue Pierre Angot - 64053 Pau Cedex 9 - Tél : 05 59 84 22 00 - Fax : 05 59 84 20 20